



PARC EOLIEN DE TRILLA (66)
Dossier de demande d'autorisation
environnementale
Capacités techniques et financières



Dossier 19070046
Août 2022



Auddicé environnement
Parc d'activité Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Viel-Evreux
02 32 32 53 38



PARC EOLIEN DE TRILLA (66)

Dossier de demande d'autorisation
environnementale
Capacités techniques et financières

Version	Date	Description
V1	Août 2022	Capacités techniques et financières

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR.....	5
1.1 Identification du demandeur.....	6
1.1.1 Identification du demandeur.....	6
1.1.2 Identification du signataire.....	7
1.2 Présentation du demandeur.....	7
1.2.1 Structure juridique.....	7
1.2.2 Comptes annuels des trois dernières années.....	8
CHAPITRE 2. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES.....	9
2.1 Historique et activités d'ABO Wind.....	10
2.2 Capacités techniques.....	12
2.2.1 Développement de projets éoliens.....	12
2.2.2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens.....	14
2.2.3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues.....	16
2.2.4 Références.....	19
2.3 Capacités financières.....	21
2.3.1 Financement du parc éolien.....	21
2.3.1.1 Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations.....	21
2.3.1.2 Capacités financières pour construire.....	21
2.3.1.3 Capacités financières pour exploiter.....	23
2.3.1.4 Capacités financières pour démanteler.....	23
2.3.2 Assurance.....	24
ANNEXES.....	27
Annexe 1 : Extrait K-Bis.....	28
Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat 2018, 2019 et 2020.....	29
Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Enercon.....	33
Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind.....	35
Annexe 5 : Attestation de la Société Générale.....	43
Annexe 6 : Lettre d'engagement d'ABO Wind France et d'ABO Wind Allemagne.....	44

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Référence administrative de la société « CPENR de Trilla ».....	6
Tableau 2: Référence de signataire pouvant engager le demandeur.....	7
Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Trilla.....	25
Tableau 4: Echancier de la dette bancaire du projet de Trilla.....	25
Tableau 5: Bilan d'ABO Wind Groupe (2018 à 2020).....	30
Tableau 6: Comptes consolidés d'ABO Wind Groupe (2018 à 2020).....	31
Tableau 7: Bilan d'ABO Wind France (2018 à 2020).....	31
Tableau 8: Comptes de résultat d'ABO Wind France (2018 à 2020).....	32
Tableau 9: Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2020).....	41

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Structure simplifiée d'ABO Wind Groupe.....	8
Illustration 2: Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur.....	10
Illustration 3: ABO Wind Groupe.....	11
Illustration 4: Présence internationale de la société ABO Wind (janvier 2021).....	11
Illustration 5: Etapes d'un projet éolien.....	12
Illustration 6: Exemple de suivi de la production électrique d'un parc éolien.....	18
Illustration 7: Localisation des parcs éoliens développés par ABO Wind France (janvier 2021).....	20

CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

1.1 Identification du demandeur

Le demandeur est la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de Trilla » (CPENR de Trilla), filiale à 100 % d'ABO Wind AG.

En tant qu'exploitant du projet de parc éolien, la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de Trilla » porte l'ensemble des demandes qui seront nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations, y compris l'autorisation environnementale.

A ce titre, la société CPENR de Trilla » présente l'ensemble des capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien et bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien de Trilla.

Conformément aux dispositions du décret n° 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2, relatif au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, et à l'article L. 181-27, compte tenu des particularités des projets de parc éolien, et dans la mesure où les capacités techniques et financières dont la société pétitionnaire dispose ne sont pas encore constituées, les modalités prévues pour les établir sont présentées ci-après.

Remarque : Le chapitre 2 donne le détail de ces capacités techniques et financières.

1.1.1 Identification du demandeur

Demandeur	CPENR de Trilla
Forme juridique	SASU Société par actions simplifiée à associé unique
Capital	100 €
Siège social	2 Rue du Libre Echange – CS 95893 – 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Activité	Exploitation d'une centrale éolienne de production d'électricité
N° de registre du commerce et des sociétés	881 756 928 RCS Toulouse
N° SIRET (siège)	881 756 928 00019
Code APE	3511Z / Production d'électricité

Tableau 1: Référence administrative de la société « CPENR de Trilla »

Cf. Annexe 1 : Extrait K-Bis, p.28

1.1.2 Identification du signataire

Société	CPENR de Trilla
Nom	BESSIERE
Prénom	Patrick
Nationalité	Française
Qualité	Gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la CPENR de Trilla

Tableau 2: Référence de signataire pouvant engager le demandeur

1.2 Présentation du demandeur

1.2.1 Structure juridique

La gérance de la société « CPENR de Trilla » est assurée par ABO Wind SARL.

ABO Wind SARL (ci-après nommée « ABO Wind France ») est elle-même filiale à 100 % d'ABO Wind AG (ci-après nommée « ABO Wind Allemagne »), société par actions de droit allemand.

ABO Wind Allemagne et ses filiales, dont ABO Wind France, seront ci-après nommées « ABO Wind Groupe ».

La société pétitionnaire fait donc partie d'un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun.

Sur le marché français, ABO Wind France conclut avec ses filiales des contrats intra-groupes de prestations techniques et financières. Les risques techniques et financiers des filiales de ABO Wind France sont ainsi supportés par ABO Wind France qui elle-même remonte ses risques à sa mère, ABO Wind Allemagne. En effet, dans le cadre des contrats-intra-groupes, ABO Wind France facture ses prestations à ABO Wind Allemagne qui en porte le risque et rémunère ABO Wind France. ABO Wind France conclut en outre des conventions de trésorerie intra-groupes lui permettant bénéficier et de faire bénéficier des capacités financières disponibles dans ABO Wind Groupe aux autres sociétés du Groupe.

Ce modèle permet à ABO Wind France de bénéficier d'une structure financière souple et saine, adossée à un groupe robuste.

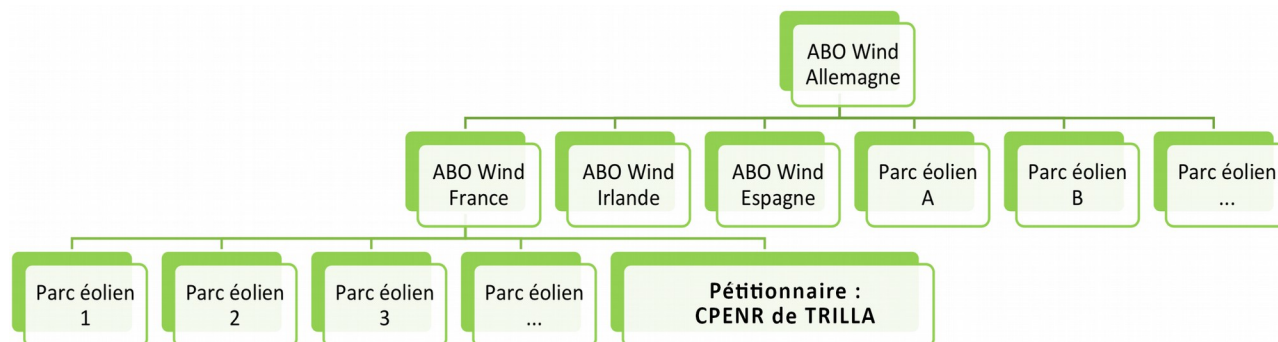


Illustration 1: Structure simplifiée d'ABO Wind Groupe

1.2.2 Comptes annuels des trois dernières années

Les bilans et les comptes de résultats d'ABO Wind France, ainsi que les comptes consolidés d'ABO Wind Groupe sont présentés en annexe. Ils permettent de constater la bonne santé financière de ces sociétés.

Le compte de résultat 2020 d'ABO Wind France fait apparaître des produits d'exploitations de plus de 52m€ permettant à l'entreprise de dégager un bénéfice net après impôts de 7,3 millions d'euros.

Dans les comptes consolidés, on constate que le Groupe dispose quant à lui de fonds propres de plus de 140 millions d'euros à fin 2020 après réalisation d'un bénéfice net après impôts de plus de 13 millions d'euros.

Cf. Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat 2018, 2019 et 2020, p.29

Cf. Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Enercon, p.33

CHAPITRE 2. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Les capacités techniques et financières de la CPENR de Trilla lui sont mises à disposition par ABO Wind France dans le cadre d'une structure contractuelle par laquelle la CPENR de Trilla missionne ABO Wind France pour effectuer, pour son compte, toutes les opérations nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.

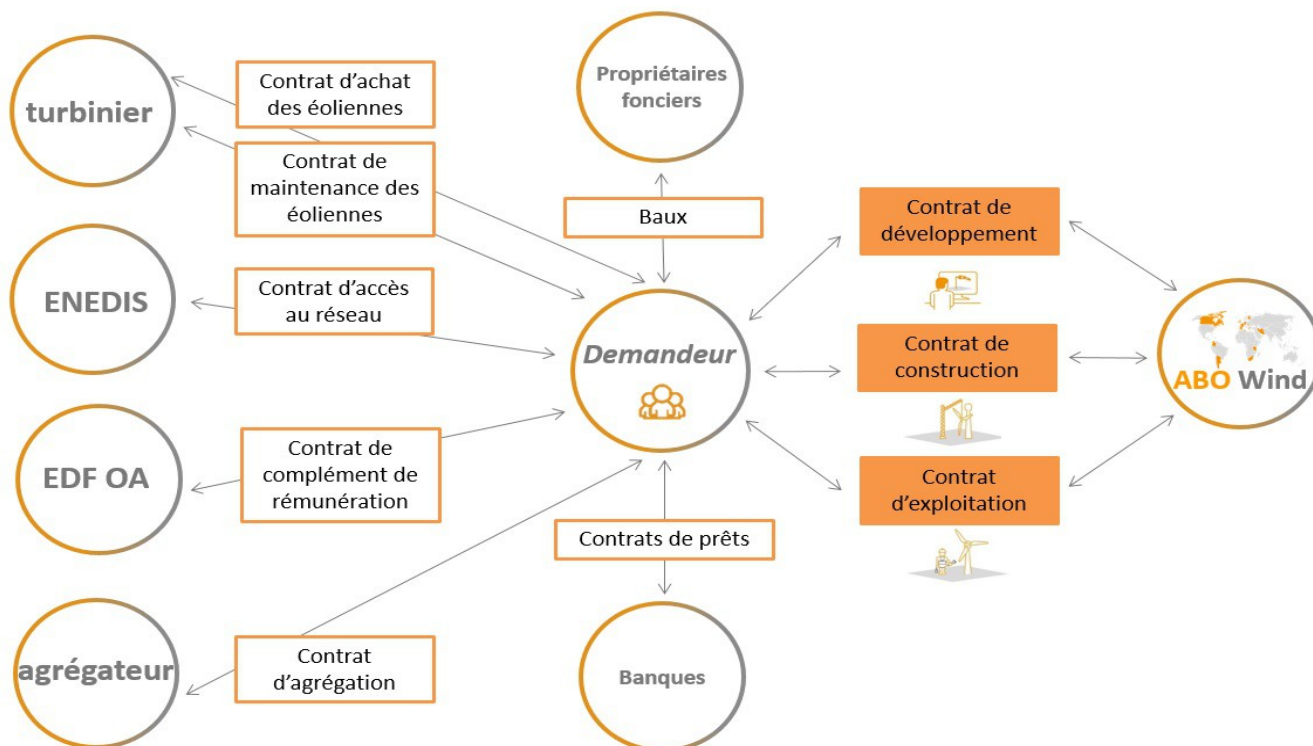


Illustration 2: Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur

2.1 Historique et activités d'ABO Wind

Fondée en Allemagne en 1996, le groupe ABO Wind porte les initiales de ses fondateurs (Jochen Ahn et Matthias Bockholt) qui ont associé leurs compétences et convictions au profit du développement d'énergies renouvelables. Conscients du potentiel qu'offre le territoire français, la filiale française a été créée en 2002 avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse (siège social), Orléans, Nantes et Lyon.

Le groupe ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et **indépendante de grands groupes**, ce qui lui permet de développer un éolien proche des exigences des territoires. Son but est le développement d'un éolien local, adapté au territoire et faisant l'objet d'une étroite concertation avec les élus et les habitants. Son implication pour l'actionnariat local est le **gage d'un réel développement durable**.

Début 2021, plus de 700 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind Groupe, dont 110 en France.



Illustration 3: ABO Wind Groupe



Illustration 4: Présence internationale de la société ABO Wind (janvier 2021)

Pour le compte de ses filiales, ABO Wind France réalise l'ensemble des étapes d'un projet éolien :

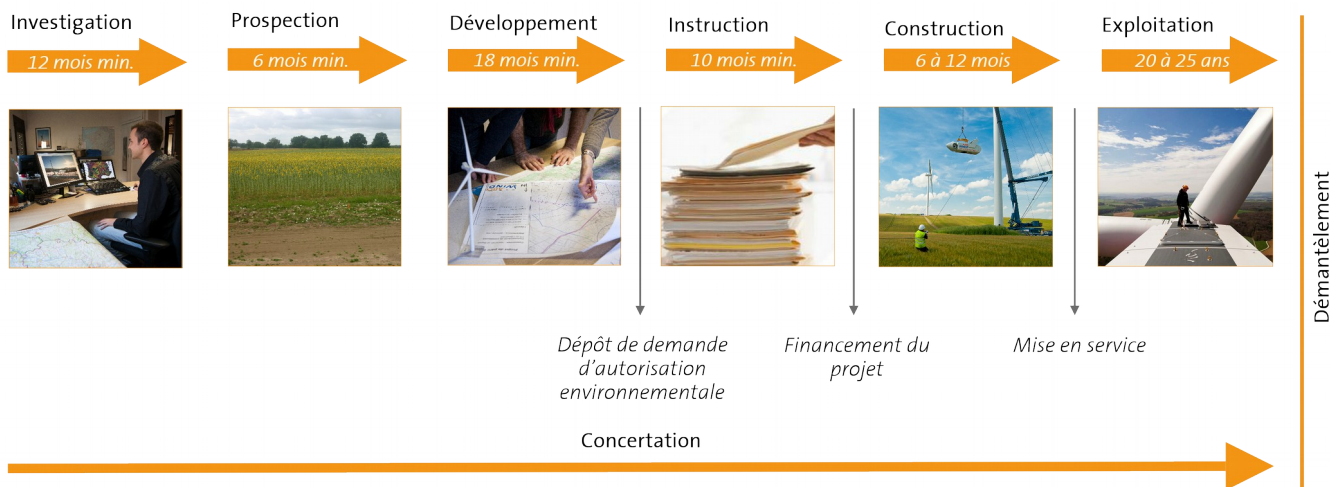


Illustration 5: Etapes d'un projet éolien

Les équipes d'ABO Wind France sont constituées de professionnels experts formés dans tous les domaines nécessaires à la création et à l'exploitation de parcs éoliens. Certaines compétences pointues sont centralisées auprès d'ABO Wind Allemagne et sont mises à disposition d'ABO Wind France et donc du demandeur par l'intermédiaire des contrats intra-groupes., Ceci concerne par exemple la négociation des contrats d'achats des éoliennes ou encore le calcul des prévisions de production des parcs en développement à partir de la modélisation des études de vent. Cette centralisation permet d'atteindre un **niveau de compétence et d'expertise le plus élevé.**

2.2 Capacités techniques

2.2.1 Développement de projets éoliens

Les différents services d'ABO Wind conjuguent leurs compétences pour réaliser des projets éoliens en adéquation avec les exigences règlementaires, environnementales, économiques et sociales.

Le service « Développement de projets » constitué d'une équipe de près de 40 personnes dont plus de 30 responsables de projets, ABO Wind France **développe ses projets de parcs éoliens de A à Z.**

Chaque responsable de projet gère un portefeuille de projets et assure la **coordination de l'ensemble des acteurs** impliqués dans chaque projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

Ses principales missions sont les suivantes :

- L'identification de sites adaptés ;
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...) ;
- La coordination des études réglementaires en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus ;
- Le suivi des études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique ;
- Le montage des dossiers de demande d'autorisation administrative

■ Cartographie

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est l'**outil indispensable d'abord pour l'identification de sites propices** au développement de l'éolien, puis **pour la communication autour du projet**, que ce soit à destination des élus, des riverains ou de l'administration.

Les responsables de projets sont formés à la réalisation de cartes sous les logiciels QGis, afin de présenter les enjeux (contraintes, servitudes...) liés à tout projet éolien.

■ Détermination du potentiel éolien

ABO Wind dispose en Allemagne d'un service d'expertise interne composé de 20 spécialistes qui assurent l'ensemble des expertises techniques nécessaires à une **première détermination fiable du gisement éolien** d'un site. Cette évaluation interne est confirmée par la suite par *a minima* deux études effectuées par des tiers experts.

Les étapes d'analyse du gisement de vent sont :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Réalisation d'une campagne de mesure de vent sur 24 mois au minimum à l'aide d'un mât de mesure de vent installé sur site (de 100 m de hauteur) ;
- Analyse et corrélation des données de vent recueillies ;
- Détermination du potentiel éolien du site ;
- Sélection du type d'éoliennes le mieux adapté et de leur implantation la plus productive possible en fonction des contraintes du site ;
- Confrontation des analyses internes avec les études de tiers experts.

■ Veille juridique

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne nécessitent une **veille juridique permanente**.

L'organisation d'ABO Wind France, son implication dans la filière éolienne au niveau national, sa forte communication interne transversale et la responsabilisation de l'ensemble de l'équipe du pôle développement permet à chacun de se tenir informé immédiatement de toute évolution juridique et d'éventuelles conséquences sur les projets.

ABO Wind France dispose d'un service juridique qui vient en soutien des responsables de projets. Le cas échéant, un contact privilégié avec des avocats, experts, fiscalistes avec lesquels la société ABO Wind travaille, permet de soutenir le projet en cas de procédure à l'encontre de l'une de ses autorisations.

■ Communication et concertation

Transparence, concertation et information sont indispensables pour l'acceptation et la compréhension du projet éolien et sont des valeurs protégées haut par ABO Wind.

C'est pourquoi, très tôt dans le développement du projet, ABO Wind associe les élus locaux et informe les riverains du projet via des **outils et supports de communication** propres à chaque projet : panneau d'information au pied du mât de mesure de vent, permanences publiques d'information, bulletins d'information, page internet, rendez-vous particuliers...

Les moyens de diffuser de l'information et d'aller à la rencontre des utilisateurs du territoire (agriculteurs, riverains, commerces, ...) sont tout particulièrement coordonnés avec les élus locaux pour être adaptés au contexte local et efficaces sur le territoire.

Pour cela, ABO Wind France, s'appuie sur la compétence et la connaissance de son service communication qui vient en soutien des responsables de projets. Ce service intervient sur tous les projets en France, permettant ainsi d'avoir une bonne connaissance des territoires et des enjeux particuliers à l'échelle d'un projet éolien.

2.2.2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens

Avec 33 parcs éoliens construits et raccordés en France depuis 2004, représentant un total de 329 MW au 1^{er} janvier 2021, le service « Construction et raccordement au réseau électrique » possède une grande expertise et expérience, sur tous modèles d'éoliennes confondus, sur différentes typologies de sites (moyenne montagne, milieu forestier, milieu bocager, plaines agricoles...). ABO Wind France réalise toutes les prestations nécessaires pour réaliser les infrastructures du parc éolien, coordonner le montage des éoliennes et le raccordement au réseau de distribution.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation de construction entre ABO Wind France et la CPENR de Trilla

La construction et le raccordement au réseau électrique d'un parc éolien s'articulent autour de trois pôles de compétences qui sont mises à disposition des projets durant ses différentes phases d'avancement.

■ De l'assistance technique à la conception des parcs

Une équipe de **dessinateurs-projeteurs** apporte son assistance lors de la conception des parcs éoliens afin de prendre en compte les contraintes de construction liées aux sites étudiés, de limiter les impacts environnementaux et de répondre aux exigences techniques des turbiniers en matière d'infrastructure et de sécurité notamment.

Cette assistance commence par la visite du site et de la validation des accès possibles, en particulier pour les convois qui viendront acheminer les éoliennes. Elle est organisée très en amont de la phase de développement des projets. Elle se conclue par la réalisation de plans en 3 dimensions qui détaillent l'infrastructure de transport et de grutage à construire. Ces plans sont établis sur la base de relevés topographiques très précis réalisés par des géomètres-experts. Pour mener à bien leur mission, les dessinateurs-projeteurs s'appuient sur des outils informatiques d'aide à la conception (Autocad, Covadis, Autotrack). L'emploi de ces outils permet une optimisation du dimensionnement de l'infrastructure et contribue donc à la limitation des impacts lors de la phase de construction des parcs (emprises des ouvrages, mouvements de terre, coupe d'arbres, imperméabilisation des surfaces, ...).

Les plans sont ensuite communiqués aux différents bureaux d'études missionnés sur le dossier, notamment pour la réalisation des plans réglementaires de la demande d'autorisation environnementale.

■ La construction de parcs éoliens

La construction des parcs éoliens débute par l'organisation d'une campagne de sondages géotechniques et hydrogéologiques. L'interprétation de ces sondages par des bureaux d'études spécialisés permet le dimensionnement des massifs de fondations des éoliennes, de l'infrastructure de transport et de grutage. Ces dimensionnements sont spécifiques à chaque site et sont conduits selon les règlements techniques en vigueur (Eurocodes, Recommandations du Comité Français de Mécanique des Sols spécifiques aux éoliennes, ...).

Ensuite, la construction d'un parc éolien se décompose en plusieurs grandes phases :

- Les emprises nécessaires au projet sont préalablement délimitées par une opération de bornage.
- La construction des voies d'accès et des plateformes de grutage matérialise, sur le terrain, le réel démarrage du chantier.
- La stabilité des éoliennes est garantie par la construction d'un massif de fondation en béton armé. Ce dernier repose sur le sol qui aura été préalablement renforcé si ses caractéristiques mécaniques sont jugées insuffisantes au regard des contraintes imposées par les éoliennes.
- L'énergie électrique produite par les éoliennes transite par des réseaux (réseaux inter-éoliens privés) jusqu'au poste de livraison qui constitue l'interface avec le réseau public de raccordement concerné. Ces réseaux comportent également les équipements de communication nécessaires au pilotage à distance des parcs éoliens.
- Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes constituent la dernière phase qui nécessite l'intervention d'opérateurs très spécialisés.

Le pôle « construction des parcs » d'ABO Wind est constitué d'**ingénieurs expérimentés en géotechniques et en génie civil**. Leur travail est celui d'un Maître d'Œuvre. En collaboration avec les ingénieurs du pôle « Raccordement au réseau électrique », ils gèrent la consultation des entreprises jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, dirigent l'exécution de ces derniers et prononcent la réception des ouvrages. Lors du déroulement des chantiers, ces personnes sont également garantes du respect des règles de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

■ Raccordement électrique

ABO Wind France dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique des parcs éoliens qui se compose d'**ingénieurs spécialisés en électrotechnique**.

Lors de la phase de développement des projets, ces derniers étudient les possibilités de raccordement en fonction des capacités évolutives des réseaux électriques de distribution (réseaux dont la tension est inférieure à 20 kV gérés par ENEDIS ou par des Régies locales) et/ou de transport (réseaux dont la tension est supérieure à 20 kV géré par RTE).

Le raccordement d'un parc éolien nécessite la réalisation d'une extension de réseau dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont gérées par le gestionnaire de réseaux concerné. Lors de la phase de construction des parcs, le service spécialisé en raccordement électrique gère la mise en place du dispositif contractuel entre la société de projet et ce gestionnaire de réseaux.

Enfin, ce service gère pour le compte du demandeur par l'intermédiaire du contrat de construction toutes les formalités administratives relatives à la commercialisation de l'électricité. Il contracte un contrat d'achat avec l'acheteur obligé avec éventuellement un complément de rémunération, issu ou non d'une procédure d'appel d'offres et un contrat d'agrégation pour la mise sur le marché de l'électricité produite.

2.2.3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues

ABO Wind France dispose d'un pôle exploitation assurant l'**exploitation financière et technique** pour le compte de la CPENR de Trilla dans le respect des normes réglementaires. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation d'exploitation entre ABO Wind France et la CPENR de Trilla.

■ Exploitation technique

L'équipe exploitation d'ABO Wind France veille au bon fonctionnement des éoliennes et garantit la sécurité du parc éolien. Avant la mise en service du parc éolien, des essais d'arrêts et d'arrêts d'urgence des éoliennes sont réalisés, selon les normes ICPE. Des panneaux d'informations sont réalisés et posés au pied de chaque éolienne avec des consignes de sécurité. L'entretien du site est également réalisé : l'entretien des espaces verts, des routes et des plateformes est confié à une entreprise locale. Notre équipe attache une attention particulière au fonctionnement optimum des éoliennes, elle agit donc en **préventif** et si cela est nécessaire en **curatif**.

En préventif, la maintenance contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production (en l'absence de panne subie). Le bon fonctionnement des éoliennes permet d'améliorer la performance de celles-ci et éviter les arrêts.

En curatif, la maintenance permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...).

Concomitamment à la conclusion du contrat d'achat des éoliennes, la société CPENR de Trilla conclut un **contrat de maintenance** avec le constructeur pour assurer la maintenance du parc. De plus, les techniciens du pôle exploitation d'ABO Wind France réalisent une **visite au moins semestrielle** sur chaque éolienne en service. Afin d'assurer un suivi de proximité ABO Wind France missionne un représentant local qui veille au bon fonctionnement et à la propreté du site. Une visite mensuelle (sans ascension) est réalisée afin de constater d'éventuelles anomalies. Pour faciliter la communication, un « responsable de projet exploitation » est désigné seul interlocuteur avec les tiers.

Cf. Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Enercon, p.33

■ Qualifications et formation du personnel

ABO Wind Groupe a défini pour son personnel des **exigences minimales** pour l'accès aux aérogénérateurs, **en matière d'aptitude médicale, de formation et d'EPI** (Equipements de protection individuels) :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur (certificat ou attestation en cours de validité) ;
- Port obligatoire des équipements de sécurité individuelle (EPI) ;
- Formation aux travaux en hauteur, incluant :
 - une formation à l'utilisation des EPI et à du dispositif de secours
 - une formation à l'évacuation de l'éolienne (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 12 mois)
 - une formation sur les moyens de secours adaptés à l'utilisation de cordes ;
- Formation aux premiers secours (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 2 ans).

Ces exigences minimales sont également applicables aux sous-traitants des sociétés d'ABO Wind Groupe intervenant dans les aérogénérateurs. Outre ces exigences minimales, d'autres formations en matière de santé et sécurité sont requises :

- Formation à la sécurité électrique (en France, il s'agit de l'habilitation électrique) ;
- Formation à la manipulation des extincteurs.

■ Télégestion

Dès 2005, ABO Wind Allemagne a mis en place un centre de conduite opérationnel 7j/7 et 24h/24 dans le but de suivre en permanence la production de l'ensemble de ses parcs éoliens. Le centre de conduite d'ABO Wind Allemagne supervise **près de 700 éoliennes** à travers l'Europe. Ces prestations sont mises à disposition d'ABO Wind France par l'intermédiaire des contrats intra-groupe.

Le centre de conduite reçoit ainsi des résultats de mesures aussi bien mécaniques qu'électriques. Ainsi, l'ensemble des paramètres nécessaires au suivi des installations est en permanence à disposition de l'exploitant : vitesse du vent, température, puissance électrique, niveau des vibrations, présence ou non de techniciens dans les installations, etc.

Les données reçues sont aussi constituées de l'ensemble des messages d'alarme qui peuvent être émis par les machines. La relève et le suivi 24h/24 de ces alarmes permet au centre de conduite opérationnel d'optimiser l'organisation de la maintenance des installations, que ces maintenances soient préventives ou curatives.

Enfin, il est possible depuis le centre de conduite de commander l'ensemble des installations. A chaque instant, il est possible d'agir sur une éolienne, ou un groupe d'éoliennes, pour réduire sa puissance de production par exemple. Cette possibilité permet en particulier de répondre à un besoin croissant des gestionnaires de réseaux électriques : la capacité de réguler la puissance des installations en cas de travaux ou de surcharge sur le réseau.

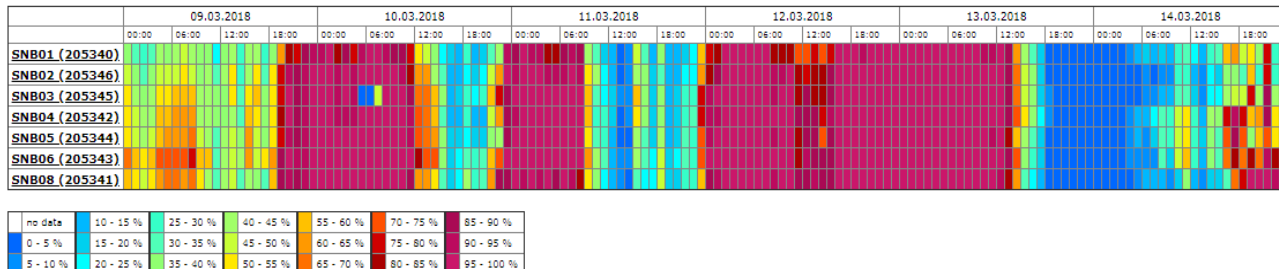


Illustration 6: Exemple de suivi de la production électrique d'un parc éolien

■ Astreinte

En plus de la télégestion, ABO Wind France a mis en place une astreinte 24/7 qui permet d'agir sur toute demande d'intervention d'urgence effectuée sur la ligne téléphonique dédiée à cet effet, affectant tout particulièrement la sécurité des biens et des personnes. Le service d'astreinte est en capacité de faire intervenir les services de secours et d'urgence 24/7.

■ Exploitation financière et administrative

De manière générale, ABO Wind France sera en charge de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc éolien de Trilla dans le cadre du contrat d'exploitation. Ses missions seront alors :

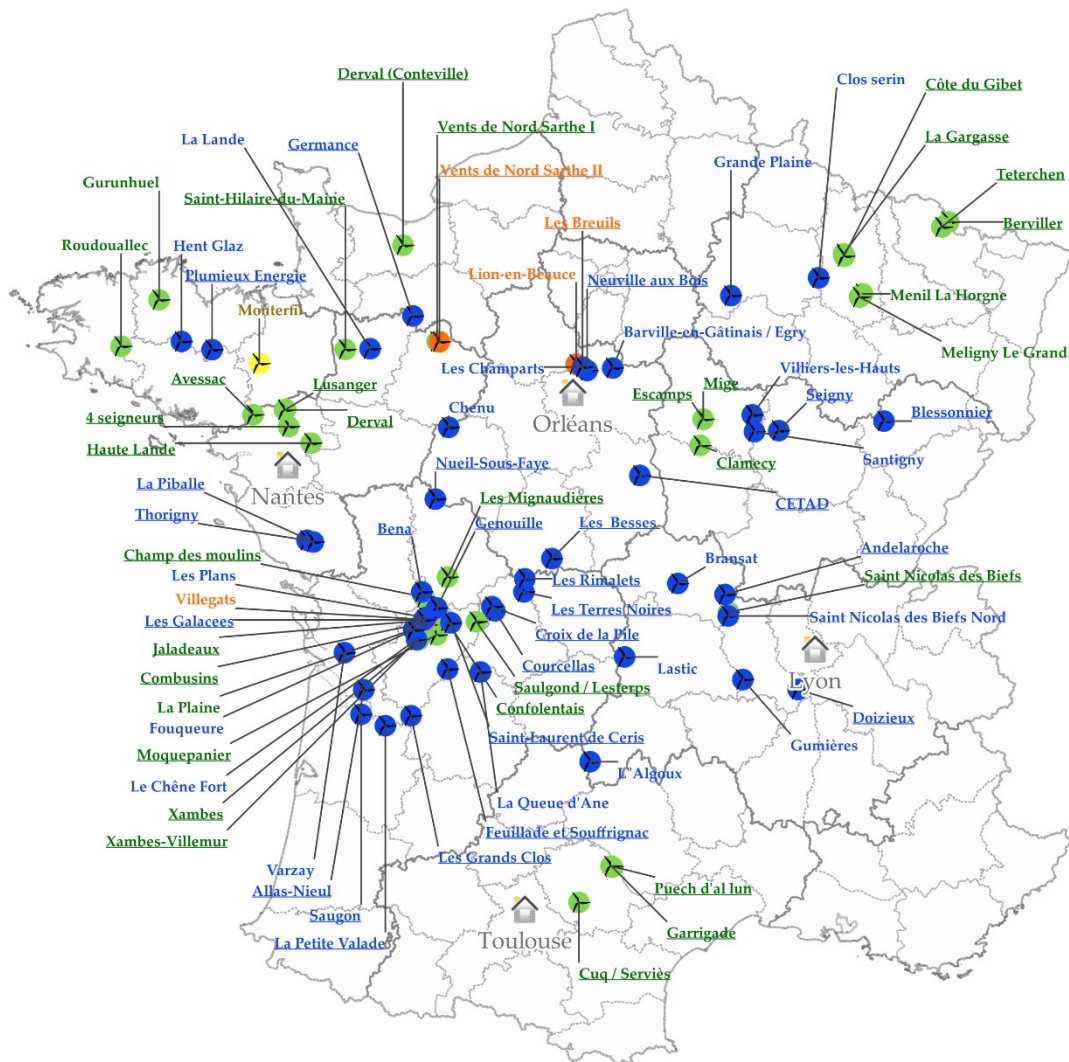
- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- gérer, le cas échéant, les perturbations TV et téléphoniques générées par l'implantation du parc ;
- gérer, le cas échéant, les problèmes acoustiques ;
- suivre les retombées fiscales, notamment en cas de pluralité de communes ;
- effectuer les suivis environnementaux tels qu'ils sont définis dans l'étude d'impact ;
- effectuer le suivi de la bonne exécution des mesures compensatoires prévues ;
- fournir l'assistance pour procéder à l'ouverture et le suivi des cas d'assurance ;
- relever régulièrement le compteur de chaque éolienne et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données ;
- s'assurer de la conformité du parc éolien avec les obligations de l'exploitant au titre des contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection conclus avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur ou échelle situé dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnels intervenantes du parc éolien ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien.

2.2.4 Références





Fin 2020, ABO Wind Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens représentant une puissance nominale totale de **1 542,72 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Wind Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. L'ensemble des références d'ABO Wind Groupe est présenté en annexe.

Cf. Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind, p.35

En France, 329 MW ont été raccordés, répartis dans 33 sociétés de projets conçues sur le même modèle que le pétitionnaire.



Statut des parcs et projets - MW

-  Parcs en service - 329
-  Parcs en construction - 40
-  Projets purgés de tout recours - 11
-  Projets en instruction - 682

Parcs et projets à finalité citoyenne

Illustration 7: Localisation des parcs éoliens développés par ABO Wind France (janvier 2021)

2.3 Capacités financières

2.3.1 Financement du parc éolien

2.3.1.1 Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations

Jusqu'à l'obtention des autorisations, ABO Wind France met à disposition de la société CPENR de Trilla ses capacités financières dans le cadre en particulier de contrats de trésorerie intra-Groupe.

2.3.1.2 Capacités financières pour construire

Après obtention des autorisations, ABO Wind France fournira à la société CPENR de Trilla les fonds nécessaires pour construire ses installations et les exploiter. Ces fonds pourront être constitués :

- d'un apport en fonds propres (capital et/ou apport en compte courant)
- d'un prêt bancaire.

On peut constater que, de manière habituelle, la construction des parcs éoliens s'effectue sur une base d'environ 20 % en fonds propres et 80 % en prêt bancaire.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la CPENR de Trilla est actuellement estimé à 11,45 m€ répartis entre 2,75 m€ en fonds propres et 8,7 m€ en prêts bancaires (24% sur fonds propres).

Cf. Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Trilla, p.25

■ Apport en fonds propres

A l'obtention des autorisations sollicitées pour construire et exploiter le parc éolien, donc préalablement à la phase de construction, la CPENR de Trilla procèdera à la levée de fonds propres. Ces apports seront réalisés par une augmentation des fonds propres de la CPENR de Trilla, par une augmentation du capital social et en complément par des prêts d'associés.

■ Prêt bancaire

Concomitamment à la mise en œuvre des apports en fonds propres, la CPENR de Trilla conclura un contrat de prêt en financement de projet auprès d'une banque de premier rang. Le financement sera basé sur la seule rentabilité du projet. La banque retenue effectuera une analyse poussée de la capacité du pétitionnaire à honorer ses engagements.

La banque confirme que, dans le cadre de ce type de projets, le pétitionnaire porte un risque de faillite et accepte un apport en fonds propres réduit – généralement de l'ordre de 20 % – en contrepartie de son apport de la dette.

Cf. Tableau 4: Echancier de la dette bancaire du projet de Trilla, p.25

La CPENR de Trilla s'est assurée du soutien pour son projet d'un établissement bancaire de premier rang, à savoir la Société Générale. Cette attestation fait état d'un engagement de leur part, d'examiner une demande de crédit pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien développé par ABO Wind France et porté par sa filiale, objet de la présente demande d'autorisation. La conclusion d'un contrat de prêt est impossible au stade actuel du projet, dans la mesure où il repose sur la valeur intrinsèque du projet non encore acquise car dépendante des futures autorisations. Cependant, au regard de conditions qui seront posées par les autorisations à délivrer, le courrier (*en Annexe 5*) permet de confirmer l'intérêt de cette banque pour les projets portés, à travers ses filiales, par la société ABO Wind France, et attestent qu'ABO Wind Groupe via sa filiale ABO Wind France dispose à ce jour du sérieux et de la capacité financière lui permettant de garantir les engagements pris dans le cadre de la présente demande.

Cf. Annexe 5 : Attestation de la Société Générale, p.43

Pour autant, dans l'hypothèse où l'apport en fonds propres ou la conclusion d'un contrat de financement ne pourrait être conclu ou devait être retardé et, en toute hypothèse, s'agissant de l'apport des fonds propres nécessaires pour compléter le plan de financement de la construction du parc éolien, **la société exploitante bénéficie de l'engagement de ses actionnaires.**

Ainsi, les sociétés ABO Wind SARL et ABO Wind AG, actionnaires de la société CPENR de Trilla, s'engagent à mettre à la disposition de la CPENR de Trilla leurs capacités financières, lui permettant d'apporter les fonds propres complétant les fonds issus du contrat de prêt bancaire ou, en toute hypothèse, 100 % des fonds nécessaires à la construction de son projet en l'absence de financement bancaire. En effet, la surface financière d'ABO Wind Groupe, avec des fonds propres en 2020 d'environ 140 millions d'euros (*Cf. paragraphe 1.2.2 p.8*), suffit amplement pour apporter les fonds nécessaires pour la réalisation de la CPENR de Trilla, évaluées à 2,75 millions d'euros.

La société exploitante bénéficiera donc bien de l'ensemble des capacités financières nécessaires à la construction de son parc éolien.

Cf. Annexe 6 : Lettre d'engagement d'ABO Wind France et d'ABO Wind Allemagne, p.44

2.3.1.3 Capacités financières pour exploiter

Après construction et mise en service du projet, les charges d'exploitation sont très faibles, par rapport à l'investissement initial, et restent prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. En effet, le vent, « matière première » indispensable pour permettre les recettes futures du pétitionnaire, est non seulement gratuit, mais également prévisible par des mesures sur site, corrélées à long terme. Il permet une vision très réaliste sur les chiffres d'affaires futurs du pétitionnaire, étant entendu que le vent, transformé en kWh par l'éolienne, est cédé sur le marché mais grâce à un mécanisme de complément de rémunération fixé par l'Etat ce qui permet à l'exploitant de bénéficier *in fine* d'un prix d'achat de son productible stable et connu à l'avance.

La société CPENR de Trilla bénéficiera en effet du mécanisme de complément de rémunération conformément à l'arrêté du 6 mai 2017 « *fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum* », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR, lauréate d'un futur appel d'offres en vertu du 2° de l'article L. 311-12 du Code l'énergie.

La CPENR de Trilla couvrira ses charges d'exploitation par les recettes d'exploitation, et à défaut par le recours à ses actionnaires.

Le plan d'affaires prévisionnel tel que présenté (*Cf. Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Trilla, p.25*) fait apparaître que les charges d'exploitation prévisionnelles estimées à 8,9 millions € seront couvertes par les recettes d'exploitations prévisionnelles à partir de la 16^{ème} année d'exploitation. Les charges d'exploitations prévisionnelles étant tout particulièrement constituées des coûts des contrats de maintenance, contrat d'exploitation (*Cf. § 2.2.4*) et contrats d'assurance.

La société exploitante bénéficie donc bien des capacités financières nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

2.3.1.4 Capacités financières pour démanteler

Dès la mise en service de l'installation, le pétitionnaire aura garanti le démantèlement auprès d'un organisme financier, selon la réglementation en vigueur. La garantie sera apportée sous la forme d'un acte de cautionnement solidaire contracté avec la COFACE avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion. Le montant garanti, conformément à l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 modifié, respectera la formule suivante : $50\,000 + 25\,000 * (P-2)$, ou P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW), et vaut donc 3 dans le cas du projet éolien de Trilla. Ainsi le montant s'élèvera à **75 000 € par éolienne**, indexé selon les modalités de calcul indiquées à l'annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 modifié.

Les garanties sont émises au bénéfice exclusif du Préfet qui peut donc les appeler sans avoir besoin de requérir l'accord de la CPENR de Trilla. En cas de défaillance de la CPENR de Trilla, le Préfet la met en demeure d'exécuter ses obligations de remise en état. Si elle ne satisfait pas à la mise en demeure, le Préfet peut actionner la garantie.

2.3.2 Assurance

La société CPENR de Trilla souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la **responsabilité civile** qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 €, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès la prise à bail des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance responsabilité civile en tant que Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance responsabilité civile en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou, au plus tôt, dès la mise en service du contrat de complément de rémunération qui sera conclu avec EDF Obligation d'Achat.

Caractéristiques

TRILLA	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	3	9,00	2 329	1 272 222	11 450 000
(toutes pertes incluses)					
Tarif éolien (€/MWh) (système appel d'offre / estimé)	65,3				
Coefficient L	0,007				
Taux	3,40%				
Durée prêt	19,0				
% de fonds propres	24,0%				

Compte d'exploitation	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	L'addition
Chiffre d'affaires	1368 753	1378 335	1387 983	1397 639	1407 483	1417 335	1427 256	1437 247	1447 308	1457 439	1467 641	1477 915	1488 260	1498 678	1509 169	1519 733	1530 371	1541 084	1551 871	1562 734	29 274 293
Charges d'exploitation	-355 500	-363 677	-372 041	-380 598	-389 352	-398 307	-407 468	-416 840	-426 427	-436 235	-446 268	-456 532	-467 033	-477 774	-488 763	-500 005	-511 505	-523 269	-535 305	-547 617	-8 900 515
dt frais de maintenance																					
dt autres charges d'exploitation																					
Montant des impôts et taxes hors IS	-89 593	-89 642	-89 693	-89 744	-89 796	-89 848	-89 901	-89 955	-90 009	-90 065	-90 120	-90 177	-90 234	-90 293	-90 351	-90 411	-90 472	-90 533	-90 595	-90 658	-1 802 089
Excédent brut d'exploitation	923 661	925 016	926 249	927 357	928 335	929 180	929 887	930 453	930 872	931 140	931 252	931 205	930 993	930 611	930 054	929 317	928 395	927 281	925 972	924 460	18 571 689
Dotations aux amortissements	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	-763 333	0	0	0	0	0	-11 450 000
Provision pour démantèlement	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	-7 895	0	0	0	-134 211
Résultat d'exploitation	152 433	153 788	155 021	156 129	157 107	157 952	158 659	159 225	159 644	159 912	160 024	159 977	159 765	159 383	158 826	921 422	920 500	927 281	925 972	924 460	6 987 479
Résultat financier	-293 066	-279 027	-267 293	-257 683	-245 071	-232 027	-218 535	-204 580	-190 147	-175 219	-159 779	-143 810	-127 294	-110 210	-92 542	-74 267	-55 366	-35 816	-15 596	0	-3 177 329
Résultat courant avant IS	-140 633	-125 240	-112 272	-101 555	-87 964	-74 074	-59 875	-45 356	-30 504	-15 308	245	16 167	32 471	49 172	66 284	84 715	86 514	89 465	910 375	924 460	3 810 150
Montant de l'impôt sur les sociétés	25,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-54 679	-216 284	-222 866	-227 594	-231 115	-952 537
Résultat net après impôt	-140 633	-125 240	-112 272	-101 555	-87 964	-74 074	-59 875	-45 356	-30 504	-15 308	245	16 167	32 471	49 172	66 284	792 477	648 851	668 599	682 782	693 345	2 857 612
Capacité d'autofinancement	630 595	645 989	658 956	669 674	683 264	697 154	711 353	725 873	740 724	755 921	771 473	787 395	803 699	820 401	837 512	800 371	656 745	668 599	682 782	693 345	14 441 823
Flux de remboursement de dette	-332 437	-343 836	-355 625	-367 819	-380 432	-393 476	-406 968	-420 923	-435 356	-450 284	-465 723	-481 693	-498 209	-515 292	-532 961	-551 236	-570 137	-589 687	-609 906	0	-8 702 000
Flux de trésorerie disponible	298 158	302 153	303 330	301 854	302 833	303 677	304 385	304 950	305 369	305 637	305 750	305 702	305 490	305 108	304 551	249 135	86 608	78 912	72 875	693 345	5 739 823

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Tableau 3: Plan d'affaires prévisionnel du projet de Trilla

Le tarif éolien retenu dans le plan d'affaires prévisionnel est défini conformément aux conditions décrites en annexe de l'arrêté du 6 mai 2017 « fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR de Trilla, lauréate d'un futur appel d'offres.

Echéancier dette bancaire

	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
Semestre 1																			
solde initial S1	8 702 000	8 369 563	8 025 728	7 670 102	7 302 283	6 921 851	6 528 375	6 121 407	5 700 484	5 265 129	4 814 845	4 349 122	3 867 429	3 369 220	2 853 928	2 320 966	1 769 730	1 199 593	609 906
Remboursements S1	-164 817	-170 469	-176 314	-182 360	-188 613	-195 080	-201 769	-208 687	-215 843	-223 244	-230 899	-238 816	-247 005	-255 475	-264 235	-273 295	-282 666	-292 358	-302 383
solde final S1	8 537 183	8 199 094	7 849 414	7 487 743	7 113 670	6 726 771	6 326 606	5 912 720	5 484 641	5 041 885	4 583 946	4 110 305	3 620 424	3 113 745	2 589 693	2 047 671	1 487 064	907 235	307 523
intérêts S1	-147 934	-142 283	-133 853	-130 392	-124 139	-117 671	-110 982	-104 064	-96 908	-89 507	-81 852	-73 935	-65 746	-57 277	-48 517	-39 456	-30 085	-20 393	-10 368
Semestre 2																			
solde initial S2	8 537 183	8 199 094	7 849 414	7 487 743	7 113 670	6 726 771	6 326 606	5 912 720	5 484 641	5 041 885	4 583 946	4 110 305	3 620 424	3 113 745	2 589 693	2 047 671	1 487 064	907 235	307 523
Remboursements S2	-167 619	-173 367	-179 311	-185 460	-191 819	-198 396	-205 199	-212 235	-219 512	-227 039	-234 824	-242 876	-251 204	-259 818	-268 727	-277 941	-287 471	-297 328	-307 523
solde final S2	8 369 563	8 025 728	7 670 102	7 302 283	6 921 851	6 528 375	6 121 407	5 700 484	5 265 129	4 814 845	4 349 122	3 867 429	3 369 220	2 853 928	2 320 966	1 769 730	1 199 593	609 906	0
intérêts S2	-145 132	-136 745	-133 440	-127 292	-120 932	-114 355	-107 552	-100 516	-93 239	-85 712	-77 927	-69 875	-61 547	-52 934	-44 025	-34 810	-25 280	-15 423	-5 228

Tableau 4: Echéancier de la dette bancaire du projet de Trilla

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait K-Bis

Greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse

PL DE LA BOURSE
BP 7016
31068 TOULOUSE CEDEX 7

N° de gestion 2020B00921

Code de vérification : zx0IE9y7ZB
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 15 février 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	881 756 928 R.C.S. Toulouse
<i>Date d'immatriculation</i>	19/02/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CPENR DE TRILLA
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	2 Rue du Libre Echange 31500 Toulouse
<i>Activités principales</i>	Exploitation d'une centrale d'énergie renouvelable.
<i>Personne morale immatriculée sans exercer d'activité</i>	
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/02/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	ABO WIND
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	2 Rue du Libre Echange 31500 Toulouse
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	441 291 432 RCS Toulouse

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat 2018, 2019 et 2020

En K€

	Bilan ABO Wind Groupe	2018	2019	2020
ACTIF IMMO	A.Actif immobilisé	8 681	10 132	12 501
	1.Immobilisations incorporelles	752	1 298	1 116
	2.Immobilisations corporelles	2 950	5 208	5 653
	3.Immobilisations financières	4 979	3 626	5 732
ACTIF CIRCULANT	B.Actif circulant	177 925	230 564	234 903
	I. Stock	70 248	80 171	64 398
	produits et services en cours	75 509	98 310	109 639
	produits finis	0	1 186	1 398
	acomptes versés	2 219	3 834	6 260
	acomptes reçus	-7 480	23,158	-52 899
	II Créances	87 444	123 079	108 376
	Clients	13 701	20 678	34 020
	Autres actifs	73 743	102,401	74 356
	III Titres	17 360	17 666	9 331
	IV Caisse, avoirs auprès de la banque	2 873	9 648	52 798
	C Comptes de régularisation	65	348	469
	D Impôts différés actifs		1 515	1 389
	Total actif	186 671	242 559	249 262

En K€

Bilan ABO Wind Groupe		2018	2019	2020
CAPITAUX PROPRES	A Capitaux propres	76 863	103 575	140 115
	I Capital souscrit	7 646	8 071	9 221
	II Réserve	13 542	19 495	45 490
	III Réserves de bénéfices	50 398	64 811	72 551
	IV Ecart des fonds propres dû à la conversion des devises		-241	-297
	V Compte de report à nouveau			
	VI Bénéfice de l'exercice	5 277	11 402	13 120
	VII Parts d'autres associés		37	30
	B. Instruments de financement hybrides (Mezzanines)	8 757	14 350	12 590
	C. Provisions	10 605	24 572	19 635
DETTES	D. Dettes	90 446	100 062	76 922
	Dettes envers des établissements de crédit	38 924	74 851	60 257
	acomptes reçus			
	Fournisseurs	7 426	10 380	7 081
	Dettes envers des entreprises liées	38 649	2 076	2 359
	Autres dettes	5 447	12 755	7 225
	E. Comptes de régularisation	1	1	1
Total Passif		186 671	242 559	249 262

Tableau 5: Bilan d'ABO Wind Groupe (2018 à 2020)

(Source : ABO Wind)

En K€

Compte de résultat ABO Wind Groupe	2018	2019	2020
Produits d'exploitation	100 717	152 710	175 723
Charges de matériel	57 556	66 582	72 592
Charges de personnel	27 910	41 361	50 776
Autres charges d'exploitation	7 455	17 143	17 593
EBITDA	17 317	27 624	34 762
Charges d'intérêts	1 355	1 858	2 216
Amort. sur éléments de l'actif immobilisé et immobilisations corporelles ainsi que sur frais d'établissement	736	1 542	1 649
Amort. sur éléments de l'actif circulant dans la mesure où ils sont supérieurs aux amort. normaux au sein de la sté	8 766	6 437	10 653
Dépréciation des éléments financiers			300
EBT	7 800	18 070	26 739
Impôts	2 523	6 668	13 619
Résultat	5 277	11 402	13 120

Tableau 6: Comptes consolidés d'ABO Wind Groupe (2018 à 2020)

En K€	Bilan ABO Wind SARL	2018	2019	2020
ACTIF IMMO	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	1	5
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421	512	582
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	790	819	268
	ACTIF IMMOBILISE	1 213	1 333	855
ACTIF CIRCU	STOCKS ET EN COURS	7 179	282	5 343
	CREANCES	11 564	34 157	32 138
	VALEURS MOBILIERES	0	0	0
	DISPONIBILITES & DIVERS	255	2	630
	ACTIF CIRCULANT	18 998	34 442	38 111
	COMPTES DE REGULARISATION	9	129	54
	TOTAL ACTIF	20 220	35 903	39 020
FP	CAPITAUX PROPRES	3 692	4 564	7 631
	AUTRES FONDS PROPRES	0	0	0
	PROVISIONS	1 473	873	243
DETTES	DETTES	15 055	30 466	31 132
	DETTES FINANCIERES	5 916	20 093	6 000
	DETTE D'EXPLOITATION	9 139	10 373	25 132
	COMPTES DE REGULARISATION	0	0	14
	TOTAL PASSIF	20 220	35 903	39 020

Tableau 7: Bilan d'ABO Wind France (2018 à 2020)

(Source : ABO Wind)

En K€

Compte de résultat ABO Wind SARL	2018	2019	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	22 114	34 953	52 808
Chiffre d'affaires net	19 773	40 191	46 600
CHARGES D'EXPLOITATION	19 407	29 687	40 028
Marge comptable	10 182	13 784	24 039
Valeur ajoutée	7 978	11 241	19 913
Excédent brut d'exploitation	2 694	5 044	12 150
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 707	5 267	12 779
PRODUITS FINANCIERS	6 940	11 755	133
CHARGES FINANCIERES	3 781	9 783	1 025
RESULTAT FINANCIER	3 159	1 971	-892
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 866	7 238	11 888
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	678	1 167
CHARGES EXCEPTIONNELLES	65	714	896
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-63	-35	271
TOTAL PRODUITS	29 056	47 387	54 107
TOTAL CHARGES	25 539	43 014	46 740
BENEFICE OU PERTE	3 517	4 373	7 367

Tableau 8: Comptes de résultat d'ABO Wind France (2018 à 2020)

(Source : ABO Wind)

Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance Enercon



ENERCON GmbH – 330 rue du Port Salut– F-60126 Longueil Sainte Maire

A l'attention de :
Madame. Yuerui Xin
Project Manager
Documentation Wind Turbine Purchase

Votre contact: Fabien PIERRE
Ingénieur commercial

ABO Wind AG
Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden

Phone: 03 44 83 67 20
Fax: 03 44 83 67 29
E-Mail: fabien.pierre@enercon.de

Pour le compte de :
SAS Centrale de Production d'Energie Renouvelables (CPENR)
de Trilla (66)

Date: 15/12/2021

Objet : Accord de principe / lettre d'engagement pour une prestation de maintenance de SAS Centrale de Production d'Energie Renouvelables (CPENR) de Trilla (66) développée par la société ABO WIND.

Madame Xin,

Par la présente, Enercon s'engage à vous proposer une offre pour un contrat de maintenance de la **Centrale de Production d'Energie Renouvelables (CPENR) de Trilla (66)** composée d'éoliennes Enercon E-82 E4 steel tower 78 mètres de hub, située sur les communes de Trilla dans le département des Pyrénées-Orientales (66).

Le contrat de maintenance qui sera proposé pour ce parc éolien pourra couvrir une période d'exploitation allant jusqu'à 20 ans. Nos techniciens spécialisés assureront les interventions préventives et correctives depuis notre **centre de maintenance**.

Le contrat de maintenance standard ENERCON, de type EPK I, inclue les prestations suivantes (le prix ainsi que le détail des garanties fournies seront négociés ultérieurement) :

- ~ Maintenance préventive (y compris équipements haute-tension) **par les techniciens spécialisés.**
- ~ Maintenance corrective **par les techniciens spécialisés de notre centre de maintenance Narbone (40 min).**
- ~ Télésurveillance 7j/7 24h/24 (Remote monitor system) et programmation des interventions **depuis son centre de coordination technique ou un des autres centres de Coordination Technique en France, Belgique ou Allemagne** en relai.
- ~ Support Technique téléphonique depuis **son centre de coordination technique ou un des autres centres de Coordination Technique en France, Belgique ou Allemagne** en relai.
- ~ Mise à jour des systèmes contrôle-commande et de la documentation de référence.
- ~ Fourniture, y compris transport jusqu'au site, des composants principaux, pièces détachées et consommables
- ~ Installations et remplacement des composants principaux (y compris opérations de grutage), pièces détachées et consommables
- ~ Main d'œuvre, y compris déplacement et accommodation du personnel.

- Page 1 of 2 -

ENERCON GmbH - Société de droit allemand au capital de 800.000.000 Euros - Siège Social: Dreekamp 5 - 26605 Aurich - Allemagne - HRB 411
Principal établissement en France: 330 rue du Port Salut - 60126 Longueil Sainte-Marie - France - R.C.S. Compiègne 478 980 717 - Code NAF 2711 Z
Coordonnées bancaires: Commerzbank Paris - IBAN: FR76 1762 9000 0100 1192 35000 36 - BIC: COBA FR PX XXX - Numéro d'identification TVA : FR 71478980717



ENERCON GmbH – 330 rue du Port Salut– F-60126 Longueil Sainte Maire

- ~ Fournitures des outillages et des équipements nécessaires aux opérations
- ~ Gestion et évacuation des déchets (selon disposition en vigueur)
- ~ Mise à disposition des rapports d'intervention et de la documentation via l'interface en ligne SIP 4.0
- ~ Mise à disposition des rapports de fonctionnement via l'interface en ligne SIP 4.0
- ~ Assurances
- ~ Garantie de disponibilité technique d'au moins 95 % le première année et 97% pendant toute la durée du contrat (20 ans)

Compte-tenu des garanties et prestations incluses, nous attestons par la présente, que la conclusion d'un **contrat de type EPK I permet un fonctionnement optimisé de la SAS Centrale de Production d'Énergie Renouvelables (CPENR) de Trilla (66).**

Nous vous prions d'agréer, Madame Xin, nos salutations distinguées,

Fabien PIERRE

Ingénieur commercial Nord France

Heike Voss

Responsable Commerciale Nord-Est France

- Page 2 of 2 -

ENERCON GmbH - Société de droit allemand au capital de 800.000.000 Euros - Siège Social: Dreekamp 5 · 26605 Aurich · Allemagne · HRB 411
Principal établissement en France: 330 rue du Port Salut · 60126 Longueil Sainte-Marie · France · R.C.S. Compiègne 478 980 717 · Code NAF 2711 Z
Coordonnées bancaires: Commerzbank Paris · IBAN: FR76 1762 9000 0100 1192 35000 36 · BIC: COBA FR PX XXX · Numéro d'identification TVA : FR 71478980717

Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
La Plaine	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V110	3	6	Parcs clés en main	2020
Gurunhuel	vent	France	Bretagne	Nordex	N117	2	6	Parcs clés en main	2020
St. Hilaire-du-Maine	vent	France	Pays de la Loire	Nordex	N117	4	11,4	Parcs clés en main	2020
Wadern-Wenzelstein	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2020
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	2	6,6	Parcs clés en main	2019
Bad Arolsen	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	2	6,9	Parcs clés en main	2019
Clogheravaddy	vent	Irlande	Donegal	Vestas	V105	3	10,8	Parcs clés en main	2019
Champs des Moulins / La Morlière / Traversay (Chaunay)	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V100	9	18	Parcs clés en main	2019
Arzfeld Ost	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V136	6	21,6	Parcs clés en main	2019
Imsweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	9	Parcs clés en main	2019
Forst Briesnig	vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M-122	5	16	Parcs clés en main	2018
Wennerstorf II	vent	Allemagne	Basse-Saxe	Nordex	N149	2	9	Parcs clés en main	2018
Nord-Sarthe	vent	France	Pays-de-la-Loire	Siemens Gamesa	G97	5	10	Parcs clés en main	2018
Cappawhite B	vent	Irlande	Tipperary	Vestas	V105	4	14,4	Parcs clés en main	2018
Horbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	3	9,9	Parcs clés en main	2018
Arzfeld West	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V136	3	10,8	Parcs clés en main	2018
Muntila	vent	Finlande	Varsinais-Suomi	Nordex	N131	3	9	Parcs clés en main	2017
Grebenau	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Kirchheim	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2017
Ratiperä	vent	Finlande	Satakunta	Nordex	N131	9	27	Parcs clés en main	2017
Haapajärvi II	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	7	23,1	Parcs clés en main	2017
Berger Wacken	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2017
Breit	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	4	13,2	Parcs clés en main	2017

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Ahorn-Buch	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Kloppberg II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V117	2	6,9	Parcs clés en main	2017
Neuss II	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Senvion	MM100	1	2	Parcs clés en main	2017
Nonnenholz	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Merschbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2017
Avessac	vent	France	Pays de la Loire	Gamesa	G114	5	10	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	1	2,75	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N131	1	3,3	Parcs clés en main	2017
Röslau	vent	Allemagne	Bavière	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	8,25	Parcs clés en main	2017
Eiterfeld-Buchenau	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	5	17,25	Parcs clés en main	2016
Silovuori	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	8	26,4	Parcs clés en main	2016
Hirschlanden	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2016
Hofbieber-Traisbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2016
Ahorn-Schillingstadt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11,12	Parcs clés en main	2016
Horath	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	9	29,7	Parcs clés en main	2016
Uckley-Nord	vent	Allemagne	Brandenbourg	Nordex	N131	10	33	Parcs clés en main	2016
Schwarzbruch	vent	Allemagne	Sarre	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2016
Lahr	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N131	1	3	Parcs clés en main	2016
Brion-Mignaudières	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2016
Confolentais	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V110	6	12	Parcs clés en main	2015
Zilshausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Mörsdorf Süd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Kirchhain II	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Himmelwald	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	5	13,75	Parcs clés en main	2015
Haapajärvi	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2015
Jungenwald	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2015

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Framersheim III	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M	4	13,6	Parcs clés en main	2015
Dinkelsbühl-Wilburgstetten	vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V126	4	13,2	Parcs clés en main	2015
Gollmitz	vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M	2	6,4	Parcs clés en main	2015
Saint Nicolas-des-Biefs	vent	France	Auvergne Rhône Alpes	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2015
Couffé	vent	France	Pays de la Loire	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2014
Mörsdorf Nord	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	8	19,2	Parcs clés en main	2014
Schnorbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	2	6,4	Parcs clés en main	2014
Berngerode	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	12	30	Parcs clés en main	2014
Dittelsheim-Heßloch II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M104	3	10,2	Parcs clés en main	2014
Weilrod	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2014
Bad Hersfeld	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	6	15	Parcs clés en main	2014
Wächtersbach-Neudorf	vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	7,5	Parcs clés en main	2014
Laubach IV	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	1	3,2	Parcs clés en main	2014
Brünnstadt	vent	Allemagne	Bavière	Senvion	3.2M114	3	9,6	Parcs clés en main	2014
Kirchhain	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Moquepanier	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Clamecy	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	6	12,3	Parcs clés en main	2013
Escamps	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	2	4,1	Parcs clés en main	2013
Migé	vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	5	10,25	Parcs clés en main	2013
Linden	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2013
Schwanfeld	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Uettingen	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2013
Wahlbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.2M	3	9,6	Parcs clés en main	2013
Alsheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	3	6,9	Parcs clés en main	2013

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Framersheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	2	6,8	Parcs clés en main	2013
Nozay	vent	France	Pays de la Loire	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Gibbet Hill	vent	Irlande	County Wexford	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2013
Niederhambach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2013
Dittelsheim-Heßloch	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	4	9,2	Parcs clés en main	2013
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	1	2,5	Parcs clés en main	2012
Hohenahr	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2012
Remlingen	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	6	14,4	Parcs clés en main	2012
Rayerschied	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2012
Niederlehme	vent	Allemagne	Brandenbourg	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Dorn-Dürkheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	7	16,1	Parcs clés en main	2012
Souilly Côte du Gibet	vent	France	Grand Est	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2012
Souilly La Gargasse	vent	France	Grand Est	Vestas	V90	4	8	Parcs clés en main	2012
Sliven	vent	Bulgarien	Balkangebirge	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Heidenburg II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	1	2,3	Parcs clés en main	2012
Helmstadt	vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N100	5	12,5	Parcs clés en main	2012
Assac	vent	France	Occitanie	REpower	MM 92	10	20	Parcs clés en main	2011
Siegbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N100	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Klosterkumbd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	6	20,4	Parcs clés en main	2011
Flechtdorf IV	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM 92	1	2	Parcs clés en main	2011
Lairg	vent	Royaume Uni	Schottland, Highlands	Nordex	N80	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N80	4	10	Parcs clés en main	2011
Glenough	vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	9	22,5	Parcs clés en main	2011
Heidenburg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	2	4,6	Parcs clés en main	2011
Friedberg	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2011
Neuss	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2011

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Laubach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Hauersweiler	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2010
Schöneseiffen	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E82	1	2,3	Parcs clés en main	2010
Flechtdorf III	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Saulgond-Lesterps	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2010
Gortahile	vent	Irlande	County Laois	Nordex	N90	8	20	Parcs clés en main	2010
Schwarzerden	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	2	5	Parcs clés en main	2010
Berschweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N100	1	2,5	Parcs clés en main	2010
Berviller	vent	France	Grand Est	REpower	MM92	5	10	Parcs clés en main	2009
Cuq	vent	France	Occitanie	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2009
Düngenheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2009
Repperndorf	vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2009
Conteville	vent	France	Normandie	Enercon	E70 E4	2	4	Parcs clés en main	2008
Roudouallec	vent	France	Bretagne	Enercon	E53	7	5,6	Parcs clés en main	2008
Villemur	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	1	2,3	Parcs clés en main	2008
Xambes	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Jaladeaux	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	4	9,2	Parcs clés en main	2008
Combusins	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Broich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E53	3	2,4	Parcs clés en main	2007
Nottuln	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Schackstedt	vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2007
Derval/Lusanger	vent	France	Pays-de-la-Loire	REpower	MM82	8	16	Parcs clés en main	2007
Weeze-Wemb	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Asendorfer Kippe	vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	10	20	Parcs clés en main	2007
Menil la Horgne	vent	France	Grand Est	REpower	MD77	7	10,5	Parcs clés en main	2007
Diemelsee	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Diemelsee	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V82	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Meligny le Grand	vent	France	Grand Est	REpower	MM82	4	8	Parcs clés en main	2006
Fohren-Linden/ Eckersweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2006
Flechtdorf II	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Losheim (Eifel)	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S70	6	9	Parcs clés en main	2006
Bedburg	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V80	12	24	Parcs clés en main	2006
Undenheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	GE vent Energy	GE 1.5sl	2	3	Parcs clés en main	2005
Korschenbroich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	5	7,5	Parcs clés en main	2005
Talling	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	2	4,6	Parcs clés en main	2005
Téterchen	vent	France	Grand Est	REpower	MD77	6	9	Parcs clés en main	2004
Marpingen	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Losheim	vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Kevelaer	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	vent	Allemagne	Hesse	Micon	NM 60	2	2	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Flechtdorf	vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	4	6	Parcs clés en main	2004
Rohrhardsberg	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	1	1,8	Parcs clés en main	2003
Roskopf	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	4	7,2	Parcs clés en main	2003
Wennerstorf	vent	Allemagne	Basse-Saxe	AN Bonus	1,3 MW/62	4	5,2	Parcs clés en main	2003
Holzschlägermatte	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	2	3,6	Parcs clés en main	2003
Gembeck II	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Gembeck I	vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Krähenberg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Devent	D6	5	6,25	Parcs clés en main	2003
Berglicht	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Südvent	S77	9	13,5	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	GE vent Energy	GE 1,5s	6	9	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Fuhrländer	MD 70	1	1,5	Parcs clés en main	2002

Nom	Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Rülfenrod	vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	5	7,5	Parcs clés en main	2002
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Devent	D6	4	4	Parcs clés en main	2002
Schleiden	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Tacke	TW 1,5s	17	25,5	Parcs clés en main	2002
Schelder Wald	vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2001
Kippenheim	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2001
Freiamt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66	3	5,4	Parcs clés en main	2001
Burg-Gemünden	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2001
Raibach	vent	Allemagne	Hesse	Fuhrländer	FL 1000	2	2	Parcs clés en main	2001
Mahlberg	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N80	2	5	Parcs clés en main	2000
Ettenheim	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2000
Frankenberg	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N43	2	1,2	Parcs clés en main	1999
Kloppberg	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N43	14	8,4	Parcs clés en main	1998
Framersheim	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N54	3	3	Parcs clés en main	1998
Vadenrod	vent	Allemagne	Hesse	Enercon	E40	3	1,5	Parcs clés en main	1997
Niederlistingen/ Ersen	vent	Allemagne	Hesse	Micon	M 1800	3	1,8	Parcs clés en main	1996

Tableau 9: Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2020)

(Source : ABO Wind)

Annexe 5 : Attestation de la Société Générale



Direction Commerciale des Agences de la Haute Garonne et de l'Ariège

ATTESTATION

Nous soussignés, **SOCIETE GENERALE**, Société Anonyme au capital de 1 009 641 917,50 € dont le siège social est à PARIS, 29 Boulevard Haussmann, représentée par Madame Aurélie BREYSSE, agissant en qualité de chargée d'affaires entreprises et dûment habilitée à cet effet,

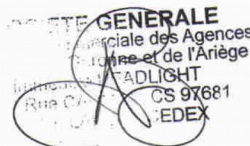
Certifions par la présente que la Société ABO WIND, constituée sous la forme d'une société SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est 2 RUE DU LIBRE ECHANGE, 31 500 TOULOUSE ayant pour numéro unique d'identification 441 291 432 RCS Toulouse, est cliente de notre établissement depuis le 1^{er} Juin 2011.

Cette société, cliente de notre établissement depuis 7 ans, jouit d'une bonne réputation et respecte parfaitement ses engagements.

Notre banque est disposée à examiner une demande de crédit en vue de la réalisation et l'exploitation du parc éolien développé par ABO WIND, objet de cette demande d'autorisation d'exploiter.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2018



Immeuble Headlight
224 rue Carmin CS 97681
31676 LABEGE CEDEX

Tél. +33 (0)5 61 39 58 00
Fax +33 (0)5 61 39 58 49
www.societegenerale.fr

Société Générale S.A. au capital de :
998 320 373,75 EUR
Siège Social :
29 bd Haussmann 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

Annexe 6 : Lettre d'engagement d'ABO Wind France et d'ABO Wind Allemagne



Agence de Toulouse
2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France
+33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés,

Patrick Bessière, né le 09/06/1967 à Gummersbach (Allemagne), de nationalité française, demeurant professionnellement au 2 rue du Libre Echange CS 95893 31506 Toulouse, gérant de la société ABO Wind SARL, 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 441 291 432,

Et

Andreas Höllinger, né le 02/12/1966 à Blieskastel (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant professionnellement au Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, Président de la société ABO WIND AG, société anonyme au capital de 7.646.000 euros, ayant son siège social Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Wiesbaden sous le numéro HRB 12024,

engagent la société ABO Wind SARL, actionnaire de la CPENR Trilla, 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 881 756 928,

et

la société ABO Wind AG, actionnaire de la société ABO Wind SARL,

à fournir à la CPENR Trilla l'ensemble des fonds nécessaires et l'ensemble de leurs compétences techniques afin de garantir à celle-ci qu'elle disposera des capacités techniques et financières suffisantes pour construire et honorer ses engagements dans le cadre de l'exploitation et du démantèlement de son parc éolien.

ABO Wind SARL et ABO Wind AG mettront tout en œuvre pour que la société CPENR Trilla soit en mesure de conclure un contrat de financement de son parc éolien avec une banque de premier rang et lui apporteront les fonds propres nécessaires à la conclusion de ce contrat. A défaut, ABO Wind AG ou ABO Wind SARL s'engagent à financer la totalité des coûts de la société CPENR Trilla sur leurs fonds propres.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la CPENR de Trilla est actuellement estimé à 11,45 m€ répartis entre 2,75 m€ en fonds propres et 8,7 m€ en prêts bancaires.

ABO Wind AG totalise plus de 1.542.72 MW éoliens raccordés à l'international, dont 329 MW raccordés en France par ABO Wind SARL, ce qui démontre son expérience. ABO Wind SARL réalise, pour le compte de ses filiales dédiées à chaque projet, l'ensemble des prestations de développement et de construction, mais également l'exploitation et la réalisation des contrats

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France
ABO Wind Sarl au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans




d'acquisition et de maintenance des équipements de production. Elles disposent donc de l'ensemble des capacités techniques et financières et, à travers elles et leur engagement de les fournir à la société CPENR Trilla, celle-ci peut également s'en prévaloir.

Toulouse, le 24 février 2022

Patrick BESSIERE
ABO Wind SARL
Gérant

Signature
numérique de
Patrick BESSIERE
Lieu : Toulouse
Date : 2022.03.08
15:20:23 +01'00'


Andreas HOLLINGER
ABO Wind AG
Président